contre la FATIGUE cure Frileuse
contre les suites de GRIPPE cure Frileuse
contre la NEURASTHÉNIE cure Frileuse
contre l'ANÉMIE cure Frileuse
En vin ou en cachet c'est le plus fort des fortifiants
EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN
10.101

ANNONCES LÉGALES

Etude de Maître MAERTEN, Notaire à Lens

SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE DE CONSOMMATION

« LE PROGRÈS »

DE LOOS-EN-GOHELLE

TRANSFORMATION

I — Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie MAERTEN, licencié en droit, suppléant Maître Paul MAERTEN, son père, notaire à Lens, décédé, le seize Avril mil neuf cent quarante-et-un, enregistré, il a été déposé au rang des minutes du notaire suppléé, copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la Société civile coopérative ouvrière de consommation à personnel et capital variables « Le Progrès » dont le siège est à Loos-en-Gohelle, rue Hoche, tenue au siège social le 13 Avril 1941.

Aux termes de cette assemblée, il a été décidé que la société qui avait conservé précédemment son caractère de Société civile serait transformée à compter du jour de cette assemblée en Société anonyme afin de lui donner le caractère commercial.

En conséquence de cette décision, l'assemblée a établi les nouveaux statuts de la société dont il est extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

TRANSFORMATION — OBJET — DENONCIATION — SIEGE — DUREE

Article 1. — La Société Coopérative Ouvrière de Consommation à personnel et capital variables « Le Progrès » est transformée en Société Coopérative Anonyme à capital et personnel variables et sera régie par les lois en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Elle conserve la même dénomination de « Le Progrès ».

Cette société continuera d'exister entre les sociétaires actuels et entre les ouvriers et ouvrières habitant Loos-en-Gohelle et les ouvriers qui adhéreront par la suite aux présents statuts.

Article 2. — Cette Société continuera à avoir pour objet :

1°) de fournir à ses membres ainsi qu'à tous consommateurs des produits et marchandises en épicerie, boucherie, boulangerie, en général tous produits de consommation de qualité vraie et de poids sincère.

2°) De réaliser, par la création et l'exploitation de magasins coopératives, des bénéfices à ses membres qui se les répartiront au prorata de leurs achats, des économies ou épargnes sur leurs dépenses de consommation.

Article 3. — Le siège de la Société continuera à être à Loos-en-Gohelle. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4. — La durée de la Société reste fixée à quatre-vingt dix-neuf années qui ont commencé à courir le Premier Mai mil huit cent quatre-vingt-douze, tout de sa constitution définitive, pour finir le Premier Mai mil neuf cent quatre-vingt onze, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux statuts.

CAPITAL SOCIAL — ACTIONS

Article 5. — Le capital reste fixé à la somme de vingt-quatre mille francs. Il est divisé en cent quatre-vingt douze actions de cent vingt-cinq francs chacune entièrement libérées, appartenant aux actionnaires actuels à concurrence de une action à chacun.

Article 6. — La part sociale ou action que doit souscrire tout nouveau consommateur pour devenir membre de la Société, est de cent vingt-cinq payable en souscrivant.

Article 7. — Le capital social pourra être porté par des souscriptions nouvelles ou par apports faits en nature jusqu'à la somme de Deux Cent Mille Francs. Lorsque ce chiffre aura été atteint, il pourra être augmenté par des délibérations de l'Assemblée prise d'année en année, sans que chacune des augmentations puisse être supérieure à cent mille francs. Les augmentations successives devront être régularisées conformément à la loi du 24 Juillet 1867.

Article 8. — La responsabilité du sociétaire dans les affaires sociales, est limitée au montant nominal de ses actions.

TITRE II

ADMISSION — RETRAITES — EXCLUSIONS

Article 15. — Le départ des associés cesse d'avoir lieu lorsque le capital social se trouve réduit au quart du capital constaté lors de la dernière assemblée générale ou lorsqu'il est réduit au dixième du capital social.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Article 17. — La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus.

La durée de leurs fonctions est d'un an.

Les Administrateurs peuvent toujours être réélus.

Article 18. — A l'expiration de la durée de ses fonctions, le Conseil est soumis à la réélection, puis se renouvelle à raison de moitié chaque semestre de façon que le renouvellement soit complet chaque année...

Article 22. — Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres :
1. Un Président ;
2. Un Vice-Président ;
3. Un Secrétaire ;
4. Un Trésorier.

Le Trésorier est chargé des recettes et dépenses, il est responsable devant le Conseil d'Administration dont il fait partie.

Article 25. — Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire toutes les opérations relatives à son objet...

TITRE IV

DIRECTION GENERALE DELEGATION DE POUVOIRS

Article 26. — Le Président du Conseil d'Administration remplit les fonctions de Directeur général ou, à défaut, un directeur général nommé par lui, avec assentiment du Conseil, exerce ces fonctions pour le compte et sous la responsabilité personnelle du Président.

Le Conseil d'Administration qui nomme le Président, lui délègue les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de la direction générale et fixe sa rémunération à porter aux frais généraux.

Le Conseil d'Administration et le Président peuvent conférer à un ou plusieurs non membres du Conseil, les pouvoirs qu'il juge convenables pour la direction technique et commerciale de la Société et passer avec ce ou ces directeurs, des traités et conventions déterminant la durée de leurs fonctions, l'étendue de leurs attributions, leur rémunération fixe ou proportionnelle à porter aux frais généraux, ainsi que les autres conditions de leur admission de leur retraite ou de leur révocation.

Aucun membre du Conseil d'Administration autre que le Président ne peut être investi de fonctions de direction dans la Société.

Toutefois, le Président peut nommer un Comité consultatif composé, soit d'administrateurs, soit de directeurs, soit d'administrateur et de directeur de la Société. Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le Président renvoie à leur examen.

Les Administrateurs qui font partie de ce Comité peuvent recevoir une part dans les bénéfices, supérieure à celle des autres administrateurs.

Dans le cas où le Président est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, notamment pour cause d'absence, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur.

Cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée.

Si le Président est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

Le Conseil, ainsi que le Président, peuvent en outre conférer des pouvoirs temporaires ou permanents à telle personne que bon leur semble, pour un ou plusieurs objets déterminés.

TITRE V

COMMISSION DE CONTROLE

Article 29. — L'Assemblée Générale élit une Commission de Contrôle de trois membres choisis parmi les sociétaires, toujours rééligibles et n'étant pas soumis aux incapacités prévues par l'article 33 de la loi du 24 Juillet 1867, modifiée par l'article 4 du décret-loi du 8 Août 1935. Elle est élue pour trois ans et renouvelable par tiers tous les ans.

Cette commission est chargée d'examiner les comptes de gestion du Conseil d'Administration...

TITRE VI

COMPTES SEMESTRIELS REPARTITIONS DES BENEFICES OU EPARGES

Article 43. — Les exercices sociaux sont semestriels et commencent le Premier Janvier et le Premier Juillet de chaque année. A la fin de chaque exercice, il est adressé un inventaire général de l'actif du passif de la Société.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et charges sociales (et les amortissements jugés utiles par le Conseil d'Administration), constituent les bénéfices nets, ou mieux les trop-perçus sur les prix des marchandises, fixés lors de la répartition de celles-ci par le Conseil d'Administration.

Sur ces bénéfices nets, il est d'abord prélevé, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867 1 20 au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

L'excédent est réparti comme suit :

5° — La constitution d'un fonds de réserve spécial pour l'amortissement du matériel et des marchandises défraîchies ;

95 % en ristourne au prorata des achats faits par chaque coopérateur et par le public.

La ristourne correspondant à la vente au public est versée au **fonds de réserve** spécial.

Les nouveaux statuts ainsi établis, l'assemblée a :

1° Renouvelé comme suit la composition du Conseil d'Administration alors en fonctions :

Président : **M. Demonchaux Gustave.**
Vice-Président : **M. Halipré Fortune.**
Secrétaire : **M. Démonchaux Marcel.**
Trésorier : **M. Hannébique A.**
Membres : MM. Jean Lefebvre, A. Ryckaert, A. Biomme, Henri Mannessier, Joseph Leroy, Sévère Sagniez.

Tous de nationalité française, domiciliés à Loos-en-Gohelle.

Membres de la Société qui ont accepté le renouvellement de ces fonctions.

2° Nommé comme membres de la Commission de Contrôle pour le premier exercice :

MM. Grillet Paul, Lallart Léon et Louis Basseux,

membres de la Société qui ont accepté.

Deux expéditions de l'acte de dépôt pour minute du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au greffe du Tribunal Civil de Béthune ayant juridiction commerciale le 30 Avril 1941.

Pour extrait :

Jean-Marie MAERTEN.

10600

LA SÉQUANAISE

Société anonyme **CAPITALISATION** **Fondée en 1889** au capit. 50.000 fr. un quart versé

R. C. Seine N° 8277

LA PLUS IMPORTANTE DE TOUTES les Sociétés de Capitalisation

(Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938)

SIEGE SOCIAL : 4, rue Jules Lefebvre, à PARIS

Réserves mathématiques : **DEUX MILLIARDS 400 millions** (valeur au 31 Décembre 1940 des engagements de la Société vis-à-vis des adhérents)

Somme payées aux adhérents sur titres échus, rachetés ou amortis pendant le seul mois **de MARS 1941 : 17 MILLIONS 077.000 Francs**

Tous les titres de la présente liste amortis au tirage du **15 AVRIL 1941** sont **payables immédiatement** pour la somme totale de **2.903.000 frs**

Les tirages mensuels publics sont alimentés par la participation, dans les conditions prévues à l'art. 55 des statuts à 70 % des bénéfices distribués (après paiement d'une somme totale de 625 frs à l'ensemble des actions). Ils se font, en principe, au Siège social, à la date du 15 à 9 h. 30, au moyen d'urnes, la juxtaposition, dans l'ordre des urnes, des chiffres qui en sont extraits, constituant le numéro sorti. Chaque tarif a son tirage distinct. Pour les tarifs dont le titre sont appelés à l'amortissement par séries de numéros consécutifs, la désignation de l'un quelconque des numéros de la série entraîne la désignation de la série complète. Sont déclarés remboursables les titres désignés par le sort qui sont en cours et ne comportent pas plus de deux mensualités impayées.

TITRES REMBOURSES AU TIRAGE DU 15 AVRIL 1941 ET APPARTENANT A DES ADHERENTS de la Région

TARIF B 1

TITRES A PRIMES PERIODIQUES

Remboursables, en cas de sortie au tirage, pour un capital croissant de **4.000 à 4.150 francs,** suivant la durée courue sur le titre à la date de l'amortissement.

Durée : 25 ans.

Somme répartie : **1.876.000 francs**

TIRAGE GARANTI

93.027, 93.028 — M. Cerisier, Feignies (Nord). **Règlement total : 8.000 francs**

93.029 — M. Sirjacq, Marpent (Nord).

376.395 — Mlle Picavet J., Lomme (Nord).

93.026 — M. Hiolet H., Fouquières (Pas-de-Calais)

2.100.810, 2.100.811, 2.100.812, 2.100.813, 2.100.814, 2.100.815, 2.100.816, 2.100.817, 2.100.818, 2.100.819, 2.100.820, 2.100.821, 2.100.822, 2.100.823, 2.100.824 — Mlle Berthelet, Verquin (P.-de-C.). **Règlement total : 60.000 francs**

274.810, 274.811, 274.812, 274.813, 274.814 — M. Dhont, Tergnier (Aisne). **Règlement total : 20.000 francs**

376.409 — Mme Marquetti, Le Pailly (Hte-Marne).
376.401 — Mme Bucault S., Reims (Marne).
376.403 — M. Chrétien, Reims (Marne).

1.813.040, 1.813.041, 1.813.042, 1.813.043, 1.813.044, 1.813.045, 1.813.046, 1.813.047, 1.813.048, 1.813.049 — M. Bourgeois R., Barbonne-Fayel (Marne). **Règlement total : 40.000 francs**

1.641.180, 1.641.181, 1.641.182, 1.641.183, 1.641.184, 1.641.185, 1.641.186, 1.641.187, 1.641.188, 1.641.189, 1.641.190, 1.641.191, 1.641.192, 1.641.193, 1.641.194, 1.641.195, 1.641.196, 1.641.197, 1.641.198, 1.641.199, 1.641.200, 1.641.201, 1.641.202, 1.641.203, 1.641.204, 1.641.205, 1.641.206, 1.641.207, 1.641.208, 1.641.209 — M. et Mme Chéron, Jaignes (Seine-et-Marne). **Règlement total : 120.000 francs**

2.100.825, 2.100.826, 2.100.827, 2.100.828, 2.100.829 — Mme Bertier, Juilly (S.-et-M.). **Règlement total : 20.000 francs**

TARIF W

TITRES DE 6.000 FRANCS

Durée : 32 ans

Somme répartie : **780.000 francs**

TITRES W

A PRIMES PERIODIQUES

TIRAGE GARANTI

3.144.008 — Mme Ducloy-Bergnier, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

3.765.007 — Mlle Poirie, Ribaucourt (Somme).

TITRES W A PRIMES UNIQUE SIMPLE OU FRACTIONNEE

169.884 — M. Sirurguet R., Mézières (Ard.).

TARIF L

TITRES DE 2.500 FRANCS

Durée : 20 ans

Primes payables pendant 15 ans

Somme répartie : **2.500 francs**

3.348 — Mlle Ferrand, Ormoy-sur-Aube (Hte-M.).

Pour renseignements et souscriptions, s'adresser aux Inspecteurs ou aux agents locaux.

LA SÉQUANAISE

continue :

— à recueillir les souscriptions nouvelles de titres B 1 et B 2.
— à payer les titres arrivés à échéance, présentés au rachat ou amortis aux tirages mensuels.

Les tirages mensuels de la Séquanaise ont toujours eu lieu régulièrement chaque mois aux dates habituelles.

Tout retard de règlement de titres échus, rachetés ou amortis aux tirages doit, le cas échéant, être signalé directement, soit au Siège social de la Séquanaise Secrétariat de la Direction Générale : 4, rue Jules-Lefebvre, à Paris (9e), soit au Grand Hôtel, à Vic-sur-Cère (Cantal)

Nous rappelons que :

— Seuls participent aux tirages les titres sur lesquels les versements sont régulièrement effectués, en conformité des conditions générales.

ENVOIS DE FONDS et CORRESPONDANCES

Les clients qui n'ayant pu être *touchés par les Agents* envoient directement des fonds ou écrivent au Siège Social, doivent non seulement nous donner leur adresse actuelle, mais préciser très exactement les numéros de leurs titres.

La même recommandation est faite aux Assurés du Groupe des SEQUANAISE qui voudront bien nous indiquer en même temps que leur adresse, la branche de leur assurance (Vie, Incendie, Accidents ou Nuptialité) et le N° de leur contrat.

Le montant intégral de chaque titre sorti est immédiatement, contre remise du titre, versé en espèces à l'adhérent bénéficiaire. — Le PROCHAIN TIRAGE aura lieu au SIÈGE SOCIAL le JEUDI 15 MAI 1941.

11219

LA BRODERIE MECANIQUE FRANÇAISE « LE TULLE » LA BONNETERIE MECANIQUE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 7.000.000

Siège Social : LE CATEAU (Nord)

R. C. Cambrai 15 B Seine 31165

MM. les Actionnaires de la Société : LA BRODERIE MECANIQUE FRANÇAISE « LE TULLE », LA BONNETERIE MECANIQUE FRANÇAISE sont convoqués en Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE, à PARIS, 23, rue d'Hauteville, le Jeudi 18 Mai 1941, à 14 heures 30, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° — Ratification des modifications apportées aux articles : 20, 22, 24, 25, 35, 39 des statuts par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 Décembre 1940, en conformité de la loi du 16 Novembre 1940.

2° — Ratification de la dérogation exceptionnelle apportée à l'article 40 des statuts par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 Décembre 1940, fixant au 31 DÉCEMBRE 1940 la date de clôture de l'exercice commencé le 1er JUILLET 1939 ; proposition de réduction à 6 MOIS de la durée de l'exercice suivant.

3° — Modifications à apporter aux Articles 2 (Dénomination) ; 18 (nombre d'actions de garantie) et aux articles : 16, 28, 33, 35, 37, 38 et 47 pour en mettre le texte en harmonie avec la législation en vigueur ; suppression des articles 48 et 49 devenus sans objet.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations.

Le Conseil d'Administration.

10.803

BRASSERIE COOPÉRATIVE DU TILLEUL

Société Anonyme à Capital variable

Capital actuel : 200.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

28, rue du Tilleul, TOURCOING

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Tourcoing, en la salle du Gymnase municipal, 10, rue de Gand, le dimanche 25 mai 1941, à 9 h. 30 très précises.

ORDRE DU JOUR

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ;
Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1940 ;
Rapport des commissaires aux comptes sur cet exercice ;
Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes et répartition du trop perçu ;
Nomination de deux administrateurs ;
Nomination des trois commissaires aux comptes ;
Questions diverses ; Tombola habituelle.

Les deux administrateurs et les trois contrôleurs sortants sont rééligibles et se représentent.

Toutes candidature et question à poser devront parvenir, par lettre, au Bureau, pour le mercredi 21 mai, à 18 heures.

En raison des circonstances, il ne sera pas envoyé de convocation.

Le Conseil d'Administration.

13114

Etude de Me Paul MOREL Docteur en Droit Notaire à PHALEMPIN

L'AN 1941, le lundi 26 mai, à 14 heures en son étude.

ADJUDICATION PUBLIQUE ET VOLONTAIRE de

PHALEMPIN

1° **Villa « Michel »** Clos Sainte Marie, N°s 493 p et 1022 section B avec 730 mètres de fond ;

2° **Terrain** à bâtir et potager y attenant, front à la rue de la Beuvrière, d'une contenance de 729 mètres carrés environ.

LIBRE D'OCCUPATION

Les immeubles seront vendus ensemble ou séparément.

Les amateurs devront souscrire, conformément à la loi du 16 novembre 1940 une demande d'autorisation préfectorale pour l'achat.

Pour tous renseignements et souscrire la *demande d'autorisation*, s'adresser à l'étude.

1339

La Garantie Commerciale

Achats - Ventes - Cessions - Gérances

8 bis, Parvis Saint-Maurice, LILLE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à LILLE du vingt-huit avril mil neuf cent quarante et un, enregistré à LILLE, le vingt-neuf avril mil neuf cent quarante et un, Folio 59, Case 13, Madame Blanche **DELTOUR,** Veuve de Monsieur Paul **CHRISTIAENS,** commerçante, demeurant à LILLE, 4, rue de Lannoy, a vendu à Madame **VANVAERNEBBEGE** Louise, demeurant 3, rue Masurel, à Lille, le fonds de commerce de **CAFE** qu'elle exploite à **FIVES-LILLE,** 4, rue de Lannoy.

Les oppositions seront reçues à la **GARANTIE COMMERCIALE** dans les 20 jours de la deuxième insertion.

10.407 **Pour première insertion.**

LA BRODERIE MECANIQUE FRANÇAISE « LE TULLE » LA BONNETERIE MECANIQUE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 7.000.000

Siège Social : LE CATEAU (Nord)

R. C. Cambrai, 15 B Seine 31165

MM. les Actionnaires de la Société : LA BRODERIE MECANIQUE FRANÇAISE « LE TULLE », LA BONNETERIE MECANIQUE FRANÇAISE sont convoqués en Assemblée Générale ORDINAIRE, à PARIS, 23, rue d'Hauteville, le Jeudi 29 Mai 1941 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Lecture des rapports du Commissaire aux comptes

Approbation du Bilan au 31 Décembre 1940.

Nominations et ratifications de nominations d'Administrateurs.

Quitus aux Administrateurs.

Nomination d'un Commissaire des comptes et d'un Commissaire suppléant et fixation de leur rémunération.

Autorisation en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

10.804

Etude de Me Fernand GOMBERT, Docteur en Droit, Avoué, 33, rue Inkermann, Lille. — Séparation de corps. A. J. Décision du 14 novembre 1940, Lille. — D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Première instance de Lille, le 11 février 1941, enregistré. Il appert : Que la séparation de corps a été prononcée au profit de Madame Fernande - Aurélie - Adeline LEPOUZE, épouse de Monsieur DELATTRE, demeurant à Lille, 87, rue Caumartin. A l'encontre de Monsieur André-Auguste-Henri DELATTRE, demeurant à Mons-en-Barœul, 37, rue Désiré Courcot, Me Fernand GOMBERT, Avoué, occupait pour ladite dame DELATTRE dans l'instance. La présente insertion est faite conformément à l'article 247 du Code civil. — Pour extrait : (S.) : F. GOMBERT.

10.802

Etudes de MM. les Commissaires-Priseurs de Lille, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03) et de Me SENLIS, docteur en droit, notaire à Lille, 15, Square Dutilleul (Tél. 740.44).

VENTE SUITE DECES FONDS DE COMMERCE DE

CAFÉ - HOTEL

exploité à LILLE, 62, rue de Valmy

Mise à prix : 10.100 Frs --- Paiement comptant --- Consignation pour enchérir : 6000 Frs.

Le MERCREDI 14 MAI, à 10 h.

Me Georges SINGER, Commissaire-priseur des ville et arrondissement de Lille, ayant bureaux et hôtel des ventes à Lille, 2, rue Ste-Anne, procédera à l'adjudication dudit fonds en son étude.

Pour tous renseignements et consulter le cahier des charges dressé par Me Marcel SENLIS, Notaire à Lille, le 3 Avril 1941 enregistré, s'adresser à MMes SENLIS et SINGER.

G. SINGER.

10300

COMMISSAIRES-PRISEURS de LILLE 2, Rue Ste-Anne (Tél 504.03)

VENTE AUX ENCHERES

BEAU MOBILIER

Bon piano droit, — Mobilier de salon Louis XVI, — Belle chambre à coucher citronnier avec armoire à glaces à deux portes et coiffeuse assortie. — Armoire à glace acajou. — Buffet. — Tables. — Lits. — Matelas. — Lavabo. — Glaces — Bibelots. — Cuisinière. — Foyers.

MERCREDI 7 MAI - 14 heures

10.302 **G. SINGER**

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

Etude de Me Pierre CARLIER Notaire à Berlaimont

A VENDRE

FERME HERBAGÈRE

de 10 Hectares 50

S'adresser à l'étude 1.218

CESSIONS

A CEDER IMPORTANT

CAFÉ TABAC DE GARE

S'adresser à **Me DOVILLERS, Notaire, à Cambrai.** 1.217

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Femme cherche place de **SERVEUSE** ou tout emploi similaire. *Ecrire Réveil aux lettres C.A.D.O.* 33840

DACTYLO EXPÉRIMENTÉE

recherche emploi Lille, l'après-midi ou le matin seulement. Ecrire Réveil aux lettres C.A.D.H. 33748

Une POCHETTE de 4 Carrés Papier Emeri "PREMINES" remplace avantageusement 2 Feuilles Toile Emeri
Exigez-la chez votre fournisseur PRIX IMPOSÉ : 2 fr. 75
1.804

LA SUPÉRIORITÉ TECHNIQUE DES GAZOGÈNES PRUVOST
SE RÉVÈLE PAR DES AVANTAGES INCONTESTABLES
MISE EN MARCHE RAPIDE, DIRECTEMENT SUR LE GAZ
UN RENDEMENT THERMIQUE TRÈS ÉLEVÉ
L'EMPLOI ÉCONOMIQUE DES COMBUSTIBLES RÉGIONAUX
COKE - ANTHRACITE
MODÈLES DIFFÉRENTS POUR VÉHICULES DE TOUS TONNAGES
30 ans d'expérience en MOTEURS et GAZOGÈNES INDUSTRIELS
ATELIERS SPÉCIALISÉS : MOTEURS PRUVOST
30 à 40 rue Bonte-Pollet, LILLE - Téléphone 744-35
5.204

OFFRES D'EMPLOIS

BACHEURS GARNISSEURS

en **CARROSSERIE, demandés de suite, G. POISSON,** 216, rue de Lille. **LA MADELEINE-lez-LILLE.** 33.843

Chefs et ouvriers MONTEURS sont demandés. S'adresser **Franchimont** 19, rue d'Orchies, **St-Amand-les-Eaux,** ou **Brasserie Faidherbe,** près gare Lille. 33.835

RECHERCHONS BONS MONTEURS ÉLECTRICIENS

Haute et Basse tension, Inutile se présenter sans bonnes références. **Ets DESMET,** 226 bis, rue Solférino, **LILLE.** 33.838

MÉCANICIEN SPÉCIALISTE

Poids lourd, demandé d'urgence. Prière envoyer âge et références aux initiales N.A.B.A. au Réveil. 13.104

PEINTRES

Bons ouvriers en appartement SONT DEMANDÉS. S'adresser : 3 rue Tholozé, à **VALENCIENNES** 13.105

Bons métreurs-vérificateurs

en bâtiments sont demandés pour le **Pas-de-Calais,** et

BONS EMPLOYÉS

de bureaux pour Arras. — Prendre adresse au bureau du Réveil. 13105

DESSINATEUR

en Charpentes Métalliques est demandé aux **ATELIERS DE CONSTRUCTION DE VALENCIENNES,** rue Ernest Macarez, **VALENCIENNES.** 13.112

Recherchons **tâcherons - briqueteurs** et **tâcherons-charpentiers** pour région Arras. Ecrire **A. DOUVIN,** 11, rue Tronchet, **Paris.** 11.210

ENSEIGNEMENT

Académie de Coupe DUNKEL

r. Nationale 179, LILLE. T. 705-21. Ses cours : **Coupe, Couture, Mode, Fleurs,** Cours particuliers de 2 h. à 4 heures.

Ecoles : **Lens, Bruay, Carvin, Plissage** : 17, r. Curé-St-Etienne, **LILLE** 5200

Ecoles A. A. Blanchart ouvertes

STENO DACTYLO Comptabilité

Coupe, Couture, 25 fr. p. mois

DOUAI, 13, rue des Malvaux
BETHUNE, 37, rue Légillon
CARVIN, 4, rue de Libercourt
HENIN-LIETARD, 4, rue Voltaire
LENS, 63, rue de Lille
Valenciennes, 17, av. du Commerce. 1091

DIVERS

GABRIELLE Voyante Tarots, Boule cristal. Depuis 20 fr. 13, rue du Temple, **PARIS** Arc. 37.52 11.396

ACHETE MEUBLES d'occasion *Cuisinières, feux,* etc et **mobilier entiers.** Paiement comptant S'adresser **AUX OCCASIONS** 119, RUE NATIONALE - LILLE **Vente - Achat - Echange** 5 296

OCCASION

A saisir, superbe salle à manger Renaissance. Chambre à coucher acajou ; Bibliothèque et Bureau ; Glaces, etc. **166, rue Léon Gambetta, Lille.** 1.807

T. S. F. Echangez votre vieux Poste *contre Appareil moderne* **M. LABEEUW,** Constr., 284, rue Pierre-Legrand, 284, LILLE. 1.810

ACHAT DE TOUS BIJOUX BRILLANTS :-: ARGENTERIE

MONNAIE D'ARGENT

Comptoir Central, 38, rue Gustave-Delory, LILLE (près rue de Paris). 1.811

ON RECHERCHE POMPE PORTATIVE

avec ou sans moteur, neuve ou d'occas. Débit : 30 à 120 m3-heure. Faire offre à **M. CASTIN, entrepreneur** 11, Rue Sainte-Emilie, 11 SOUS-LE-BOIS (Maubeuge) 8108

RESTRICTIONS

Par suite de la diminution en QUALITÉ et en QUANTITÉ de nos rations alimentaires, nos enfants ont des muscles flasques, leurs jambes s'incurvent ; nos adolescents ne se tiennent pas droit, le travail physique et intellectuel leur est pénible ; nos jeunes filles s'anémient, leur formation est difficile ; les adultes se sentent déprimés, leurs dents ont tendance à se carier et leurs cheveux à tomber ; les vieillards sont constamment fatigués ; les nerveux perdent le sommeil. Les VITAMINES manquent assurément dans nos rations, mais manquent surtout les SELS MINERAUX qui font partie de la composition du plasma sanguin, c'est-à-dire de CHAUX, PHOSPHORE, IODE, MANGANESE, POTASSIUM, MAGNESIUM, SODIUM, SOUFRE, SILICIUM. Avec la MINEROLASE DUPEYROUX, sirop de CROISSANCE, de REPARATION et de DEPURATION, vous résisterez victorieusement à cet appauvrissement minéral. Le flacon pour une cure d'un mois - frs : 19.80 dans toutes les Pharmacies et 5, rue du Dr-Lancereaux, PARIS.

11266 S. P. 170. 33.847

Votre HOROSCOPE en détail avec PÉRIODES DE CHANCE pour 3 ans, vous sera envoyé sous pli fermé contre 5 francs. Envoyez date naissance à STUDIO SCIENTIA. Serv. G, 44, rue Laffitte, Paris. 11397

HERNIE
La hernie est définitivement vaincue et guérie par les nouveaux appareils sans ressorts à compression souple de M. GLASER LE RÉPUTÉ SPÉCIALISTE DE PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. Bien-être immédiat. Essai gratis de 9 h. à 4 h.
Valenciennes, lundi 5 mai 1941, Hôtel de l'Univers 54, rue de Paris. — Auneuge, 6 mai, H. du Globe. — Maubeuge, 7 mai, H. de la Poste. — Lille, 8 mai, H. de France, rue des Buisses (Gare). — Lens, 9 mai, H. Caron (Tabacs-Gare). — Arras, 10 mai, H. Leleu, 39, rue Gambetta (Gare). — Roubaix, 11 mai, Café des Arcades, 55, rue du Maréchal Foch. — Hazebrouck, 12 mai, H. du Nord. — Hénin-Liétard, 13 mai, H. de la Gare. — Lille, 14 mai, H. de France, rue des Buisses (Gare). — Douai, 15 mai, H. du Commerce. — Orchies, 16 mai, H. des Voyageurs (Gare). — Saint-Omer, 17 mai, H. de France. — Tourcoing, 18 mai, H. de la Gare. — Béthune, 19 mai, H. de la Gare. — Valenciennes, 20 mai, H. de l'Univers, 54, rue de Paris. — Lille, 21 mai, H. de France, rue des Buisses (Gare) — Douai, 22 mai, H. du Grand Cerf — Armentières, 23 mai, H. du Comte d'Egmont. — Cambrai, 24 mai, H. de France, rue de Lille
Chutes MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie 11228

GABY CHRISTEL Voyante célèb. Astrologue Secr. p. retour d'AFFECTION. Réussite dans vos désirs. Prédictions surprenant. 154, rue de Rivoli, 154, PARIS 1er (Métro Louvre). Reçoit t.l.j. Corresp. 11.244

HOMME Voici un livre utile : LA FEMME ET L'AMOUR par le Docteur Grémillon 1 vol. c. mandat timb. remb. : 12 fr. Edition MARCIREAU, case 55, Poitiers. 1288

Toutes réquisitions d'automobiles autos volées, sinistrées, tous litiges. E. GENESTE, expert pr. les tribunaux 18, Rue Yvelin, 18, VERNON (Eure). 11412

MACHINES A TRICOTER
Rectilignes et circulaires spéciales pour bas et chaussettes.
AIGUILLES - ACCESSOIRES
81, rue Turgot, 81, — LILLE 12.164

Toujours acheteur de vieux métaux, ferraille, chiffons. Enlèvement à domicile. — François SIMOENS, avenue de Liévin, LENS. 837

POLICE PRIVÉE
Enquêtes t nature Surveill Constats Références - MARCELI Discrétion Tél 735-38. r Bourgogne 64, Lille (19e an.) 5.092

EXOTIC
106, rue du Marché, 106, LILLE
TOUT POUR L'AQUARIUM
Ouv chaque jour et dimanche matin 5069

LOCATAIRES
Pour connaître vos droits, consultez le Cabinet Juridique et Fiscal BEAUDOUIN-DELVALLE 168, rue Nationale, à LILLE 1.216

CAISSES VIDES A VENDRE
S'adr. 34, rue des Arts, LILLE. 33.855

T. S. F.
Sans acheteur de Postes, lampes et tout matériel Radio Secteur, même en mauvais état. Faire offres ou présenter DECOCK, 3, rue d'Aboukir, à Lille. 1.812

TIMBRES-POSTE
VOUS POUVEZ VENDRE LOTS et Collections de Timbres-Poste EN TOUTE CONFIANCE et aux plus hauts prix
22, Rue Royale, à LILLE
LA MAISON EXISTE DEPUIS 50 ANS 5283

PORCELETS
Expéd. toutes gares Nord, 1re qual. 15 kilos env : 480 fr. : 20 kilos : 630 fr. Ecrire QUDART G., Eleveur, Houdain (Pas-de-Calais). 13.116

POISSONS EXOTIQUES
d'aquarium - BOMBEKE, à LILLE. 10, rue des Ponts-de-Comines, 10 1814

AUTOS

Jean CIBIÉ — : LILLE : — Rue P. Lafargue
achète comptant tous véhicules, camions, voitures, pièces, pneus, roues. Vente pièces récupérées pour tous véhicules. 5284

Recherchons camions à benne 3 à 10 tonnes, état de marche. Ecrire VOTRE FOYER, 11, rue Tronchet, Paris. 11.217

RENSEIGNEMENTS POUR FAMILLES DISPERSÉES

Madame **LANOY,** cité Crombez, à **Noyelles - Godault,** serait heureuse d'avoir des nouvelles de son fils, **Maréchal des logis-chef CAPELLE Guillaume, Etat-Major, 2e gr., 42e R. A. D.**

LA HUTTE D'ACAJOU

Par

Mme Germaine ACREMANT

— 25 —

— Qu'est-ce qui te prend, mon garçon? Tu es saoul ? C'est la première fois de ta vie ! Tu veux me faire honte sur mes vieux jours ? prononce-t-il doucement avec plus de chagrin que de reproche.

Larius n'insiste pas. Il suit le vieillard qui l'entraîne au dehors. Le froid, en lui cinglant le visage, a vite fait de le dégriser.

Il se souvient de tout alors. Redevenu calme, il appuie son front sur l'épaule de son père et sanglote :

— Le père, si vous saviez comme je suis malheureux !

Hilaire pense que son fils n'a pas encore retrouvé ses esprits :

— Allons, viens ! lui dit-il. Cela te passera.

XV

Le samedi qui suit la pendaison de sa crémaillère, Daniel est pressé d'arriver à la hutte.

Il n'a pas revu Delphine.

Est-elle fâchée ? Que pense-t-elle de lui ?

Après une telle soirée où se sont combinées toutes les griseries, l'esprit qui s'est reconquis a deux chemins ouverts devant lui, celui de l'amertume et du regret qui met dans la bouche un goût de cendres, et celui de l'indulgence qui laisse le cœur vide.

De toutes façons, il a besoin de voir Delphine.

C'est de ce qu'il va lui dire que dépendra tout leur bon